

MADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES

ICN #7072

vendredi 5 mars 2025



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMAZIONE



Point Storia L'application qui allie patrimoine et **commerce**

P5

KAMPÀ P2

OPINIONS P4

ASSEMBLÉE P6

EN BREF ET EN CHIFFRES P12

DETTI È FATTI P13

AGENDA P14

CARNETS DE BORD P15

ANNONCES LÉGALES P7

1,75€



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

EVIVVA U SVILUPP'



KAMPÀ

**Point Storia****L'APPLICATION QUI ALLIE PATRIMOINE ET COMMERCE**

OPINIONS

ASSEMBLÉE

EN BREF ET EN CHIFFRES

DETTI È FATTI

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE**DIRECTION RÉDACTION**

Membre du SPHR et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef : **Paul Aurelli** : 06 86 69 70 99 • pa@aurelli.comDirecteur délégué : **Jérôme Fabro-Aurelli** : 06 75 12 93 47 • jfa@aurelli.comChef d'édition : **Elisabeth Milleliri** : 06 44 88 69 40 • informateur.corse@orange.fr1^{er} secrétaire de rédaction : **Eric Patris** : 06 44 88 66 33 • eric.patris-sra@icn-presse.corsica**BUREAU DE BASTIA**

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA

Secrétariat : **Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • gestion@corsicapress-editions.fr**ANNONCES LÉGALES****Albert Tapiero** : 04 95 32 89 92 • al-informateurcorse@orange.fr**ABONNEMENTS****Abderrahim Benyoucef** : 04 95 32 89 97 • icn-abonnement@orange.fr**CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS**

au capital social de 150 000 €

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu

20600 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JFA.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Ecunumia di morti

Qual'hè chì ùn hà micca vistu passà à a televisiò nant'à i reti siciali in fini di settimana passata sta videò scema di un scambiu più cà tesu trà Donald Trump è Volodymyr Zelensky in Washington? In un scontru urganizatu in u so scagnu di a Casa Bianca, u presidenti americanu dumandava à u so omologu ucrainu di più ricunniscenza è ringraziu pà tuttu l'aiutu purtatu inde u quadru di a guerra contr'à a Russia. In trè anni, i Stati Uniti ani cunsacratu 67 miliardi di dollari à l'aiutu militari pà Kiev. Oghji, **Oghji, l'amministrazioni americana ùn voli più trattà l'Ucraina com'è un alliatu, è cerca piuttosto à tu à umiliallu è à indebbuliscialu.** Trump cerca à strappà una fini di i cumbatti à tutti i patti è hà pigliatu a decisioni à effettu subbitu di bluccà qualsiasi ghjunta nova d'armi è di munizioni, ancu quilli dighjà cumandati. Guasgi quattru miliardi di dollari d'aiutu militari dighjà validati da u Cungressu sò suspesi anch'elli. L'omu di Statu arancinu voli dinò chì Zelensky prisintessi i so scusi pà u so «cumpurtamentu» è a so «mancanza di rispettu» in a Casa Bianca calchi ghjornu fà. L'amministrazioni Trump, cù a so brutalità, voli chì l'Ucraina accittessi infini di discorra di paci incù a Russia. L'USA, chì ghjocani sempri à i gendarmi di a pianetta, cuntinueghjani soprattuttu, è ancu di più cù un anzianu businessman à u so capu – puru di qualità pessima – à vulè dui affari: priservà i so intarressi è impatrunisciasì di tutti i risorzi pussibili nant'à ogni tarrenu induv'elli sò ingaghjati di manera più o menu diretta. Senza essa guidati veramenti da un ideali di paci pà u bè di u mondu è cù discorsi irrispunsevuli, di più cà a fini di a guerra, ùn c'hè micca da dumandassi s'è certi incuscenti ùn sò micca in traccia d'appuntà, senza teuria di u cumplottu alcuna, un terzu cunflittu mundiali... ■ **Santu CASANOVA**

si passa calcosa... **annant'â a reta**

« **Comment peut-on être Canadien ?** » La question, bien différente du « *Comment peut-on être Persan ?* » de Montesquieu, semble en titiller quelques-uns. Qui découvrent peut-être à l'occasion que tous les Canadiens ne portent pas des grosses chemises à carreaux et un bonnet en castor, ne sont pas forcément des gens débonnaires, que leur pays ne se limite pas au Québec et qu'ils ne parlent donc pas tous un français un peu spécial. Le bras de fer qui oppose désormais le Canada et les États-Unis aura eu au moins le mérite de déconstruire un peu certains clichés plus tenaces qu'on ne croit. Et un certain courant de sympathie se fait jour en Europe, notamment en France ou en Italie: voilà un pays dont les responsables politiques et les citoyens ne se laissent pas marcher sur les pieds sans rien dire. Le boycott des produits made in USA est ainsi favorablement perçu dans l'ensemble, au point parfois de susciter une émulation: « *faisons donc la même chose!* » Des listes de produits ou de marques à bannir commencent à circuler. Mais, font observer certains, attention à ne pas se tirer une balle dans le pied: certaines marques ont des unités

de production en France et les premiers pénalisés pourraient être des salariés français. Boycotter, pourquoi pas, mais avec discernement, donc. Alors que ce 4 mars Donald Trump a rendu effective une surtaxe des droits de douane sur les importations du Canada, du Mexique et de la Chine, la « gnaque » des Canadiens laisse un peu rêveurs. Peut-être d'autant plus que l'Europe pourrait être la prochaine sur la liste, le locataire de la Maison-Blanche menaçant d'imposer aussi des surtaxes de 25 % sur ses produits. Aurons-nous une Mélanie Holy, ministre canadienne des Affaires étrangères, qui a déclaré que son pays est tout à fait prêt à imposer en retour des droits de douane sur des biens américains d'une valeur pouvant atteindre 155 milliards de dollars canadiens? Ou un Doug Ford, Premier ministre de l'Ontario*, qui s'est dit tout à fait prêt à couper l'électricité au Michigan, à New York et au Minnesota, avec « *le sourire aux lèvres* »? Bruxelles promet de réagir « *fermement* ». Mais les Européens ont-ils les moyens d'agir comme les Canadiens? ■ **Elisabeth MILLELIRI**

*une des provinces les plus affectées par les « *tariffs* » de Trump.

Laurent Bazin @laurentbazin · 2 févr.
La réplique du #Canada à #Trump : hausse immédiate de 25% des taxes et... Appel au boycott des produits américains.
Le 🇨🇦 c'est 2 milliards de PIB contre 15 pour la zone euro. Oserons-nous répondre aussi fermement si le Président 🇺🇸 prend les mêmes mesures contre nous ? x.com/JustinTrudeau/...

Nicolas Chéron @NCheron_bourse · 26 févr.
Trump attaque les autres zones économiques de toutes parts.

AlexandreHV @Alexandre_HV · 26 févr.
Comme le Canada un petit boycott en Europe ça serait pas mal

L'œil ouvert @VercellonePier1 · 1 mars
Vous voulez faire -un peu- entendre votre mécontentement à l'Amérique de Trump?
Bannissez les produits américains de vos courses. Des listes vont sortir.

DB @DBEYESWIDEOPEN · 5 min
President Trump announced Monday that the U.S. will impose 25% tariffs on Canada and Mexico starting today, along with an additional 10% tariff on Chinese imports. pic.x.com/jSVR3BGvN4

Claudine Jacques @ClaudineJacques · 2 mars
Le #boycott des produits américains au #Canada et au #Québec a eu un impact ! Bravo. On ne lâche rien.

Nini_MacBriht @Nini_MacBriht · 1 mars
Trump qui voulait annexer le Canada et qui se fait annexer par la Russie... Quel gros loser

Voci Italiane @VociItaliane · 27 min
Il premier dell'Ontario Doug Ford lancia un coraggioso avvertimento : se Trump danneggia l'economia canadese, è pronto a tagliare l'elettricità a 1,5 milioni di clienti statunitensi!
La politica del potere è appena diventata reale. #Canada #Ontario #USA

HUMEUR

Des voix pour des droits

8 mars 2025, nouvelle Journée internationale des droits des femmes pour revendiquer une fois de plus - pas encore la fois de trop - les droits à l'égalité sociale et professionnelle, à la justice, à la santé pour toutes les femmes et les filles du monde; pour soulever la question de la prise en compte réelle des violences sexistes et sexuelles, et pas seulement lors de procès médiatisés où s'enchaînent des prises de paroles pour affirmer la détermination publique et politique; et enfin pour dénoncer les clichés et les stéréotypes phallogocentriques de plus en plus exprimés au grand jour et affichés sur les réseaux sans que cela ne bouscule vraiment les consciences. [À noter que le terme « masculinisme » fera son entrée dans Le Petit Larousse, au mois de mai, pour définir ceux qui souffrent de l'émancipation des femmes.]

Le 8 mars, une journée importante - qui pourrait encore en douter au vu de ce qu'il reste à faire, à changer, à imaginer -, mais qui sera, je le pense, encore une fois de plus, une fois de trop, noyée, dissoute dans un flot de préoccupations régionales, nationales et mondiales concernant d'autres violations ou confiscations des droits des individus. Violations du droit de pouvoir grandir, d'exister et de vivre, d'apprendre dans un monde sans avoir à subir le poids des profanations, le bruit des fractures, le joug des interdits. Assignations. Confiscations des libertés d'expression. Humiliations en tout genre - ou plutôt genrées- de la part d'élus, ou maîtres autodésignés, du temps, de l'argent et de la pensée [unique] qui prônent la paix, mais ne veulent que la guerre des mondes ou celles des sexes, voire des deux. À ceux-là - pas tous les hommes - qui ne voient en l'autre en général, en la femme, en particulier, qu'une souris à attraper, à piéger, à invisibiliser, à anéantir, soutenir que si cette journée internationale des droits des femmes existe, c'est pour leur rappeler que si la femme, dans leur monde, n'est pas forcément leur avenir, réveillée et de plus en plus éveillée, elle continuera de se lever contre leurs abus de pouvoir et de jouissance. Elle n'abdiquera pas. ■ **Dominique PIETRI**

**CREATION
SOCIETE**

N° 01

LF IMMO

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : 6, Lotissement Ambaco

Route de Renajolu

20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Porto-Vecchio du 27/02/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : LF IMMO

Siège social : 6, Lotissement Ambaco,

Route de Renajolu, 20137 Porto-Vecchio

Objet social : L'acquisition, l'administra-

tion, la vente, la gestion, la construction

et l'exploitation par bail location ou au-

trement de tous immeubles et biens

immobiliers

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 1000 euros, apports en

numéraire uniquement

Gérance : M. Léo FEYDEL demeurant 6,

Lot Ambaco, route de Renajolu, 20137

Porto-Vecchio

Clauses relatives aux cessions de parts :

Agrément requis dans tous les cas ;

Agrément des associés représentant au

moins les trois-quarts des parts so-

ciales

Immatriculation de la Société au RCS

d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 07/02/2025, il a

été constitué une SASU dénommée :

ADS

Siège social : LOTISSEMENT LES MA-

RINES DE PAL - 58, PALASCA - 20226

PALASCA

Capital : 1000 €

Objet social : Prestations de services en

tant qu'homme toutes mains, incluant

des petits travaux de bricolage, de ré-

paration et d'entretien pour répondre

aux besoins des particuliers et des en-

treprises. Services de conciergerie, spé-

cialisés dans l'accueil, la réception et le

départ des clients, ainsi que l'organisa-

tion de leur séjour, incluant le ménage.

Président : M DELBRUYERE ALAN, DI-

DIER demeurant LOTISSEMENT LES

MARINES DE PAL - 58, PALASCA -

20226 PALASCA élu pour une durée de

99 ans.

Admission aux assemblées et exercice

du droit de vote : Chaque actionnaire

est convoqué aux Assemblées. Chaque

action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont

librement cessibles entre actionnaires

uniquement avec accord du Président

de la Société.

Durée : 99 ans à compter de son imma-

triculation au RCS de Bastia.

N° 03

AJACCIO METALLERIE

Société par Actions

Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 1000 euros

Siège social : Avenue Maréchal Lyautey

Résidence l'Orangerie, Garage 2

Bâtiment A2, 20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à AJACCIO du 27/02/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Unipersonnelle

Dénomination : AJACCIO METALLERIE

Siège : Avenue Maréchal Lyautey, Rési-

dence l'Orangerie, Garage 2, Bâtiment

A2, 20090 Ajaccio

Durée : 99 ans

Capital : 1000 euros

Objet : Ferronnerie d'art, fabrication,

entretien, réparation et pose de tous

ouvrages métalliques, fer forgé, sou-

dure, ainsi que toutes activités annexes

ou connexes s'y rattachant ; Forge, es-

tampage et Matricage.

Exercice du droit de vote : Tout associé

peut participer aux décisions collectives

sur justification de son identité et de

l'inscription en compte de ses actions

au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales,

chaque associé dispose d'autant de voix

qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession

des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à

l'exception des cessions aux associés,

sont soumises à l'agrément de la col-

lectivité des associés.

Président : M. Rui, Pedro VIEIRA GOMES

demeurant Résidence Les Terrasses du

Stiletto, Bâtiment G, Appartement 32,

20090 Ajaccio

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis, le Président.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 26/02/2025, il a

été constitué une SAS dénommée :

LICCIOLA

Siège social : Lieu-dit Licciola, RT 30,

20226 Palasca

Capital : 2000 €

Objet social : Restauration, vente de

produits régionaux, boissons, snack.

Président : Mme FORNINI Lauriane de-

demeurant 2, Avenue Fred Scamaroni,

20220 L'Île-Rousse élu pour une durée

illimitée

Directeur Général : M MANCINI Lucien

demeurant Villa Nomad, Lozari, 20226

Belgodère

Durée : 99 ans à compter de son imma-

triculation au RCS de Bastia.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 19/02/2025, il a été

constitué une SARL dénommée :

COSS'ART

Siège social : Résidence les Arbousiers

- Bât A - Avenue du Mont Thabor -

20090 Ajaccio

Capital : 500 €

Objet : La location nue, meublée ou équi-

pée sur biens propres à titres profession-

nel ou non avec éventuellement la

fourniture de prestations de services

para-hôtelières sans distribution d'alcool.

Gérant : Mme COSSARD Erhyn, Nadji

Résidence les Arbousiers, Bât A, Ave-

nue du Mont Thabor, 20090 Ajaccio

Durée : 99 ans à compter de l'immatricu-

lation au RCS d'Ajaccio.

N° 06

AJACCIO EXPERTISE

COMPTABLE

71, Cours Napoléon, 20090 Ajaccio

Par acte SSP du 27/02/2025, il a été

constitué une SCI ayant les caractéris-

tiques suivantes :

Dénomination : UA

Objet social : L'acquisition, la construc-

tion, la gestion, la location et la dispo-

sition de tous biens immobiliers à

usage d'habitation, en vue de leur utili-

sation comme résidence principale par

les associés ou leurs ayants droit.

La société pourra également réaliser

toutes opérations accessoires, directe-

ment ou indirectement liées à son objet

principal, y compris les travaux de

construction, de rénovation, d'aména-

gement et d'entretien des biens immo-

biliers, ainsi que toutes opérations de

gestion administrative et financière né-

cessaires à la réalisation de son objet.

Siège social : Parking URBAN AJACCIO,

Route de Mezzavia, 20090 Ajaccio.

Capital : 100 €

Durée : 99 ans

Gérance : Mme HUGON Célia, Marie, de-

meurant Lieu-dit Prête Natale, Porte 1,

Grosseto-Prugna, 20166 Porticcio

Clause d'agrément : Les parts sociales

sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées, à titre

onéreux ou à titre gratuit, à un cession-

naire n'ayant déjà la qualité d'associé et

quel que soit son degré de parenté avec

le cédant, après agrément

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Le 03/03/2025, a été constituée la So-

ciété présentant les caractéristiques

suivantes :

DENOMINATION :

Marine INVERSIN-Chirurgien Dentiste

FORME : Société d'Exercice Libéral par

Actions Simplifiée

CAPITAL : 1.000 euros

SIEGE : 144, Strada di Portivechju,

20144 Zonza, Sainte-Lucie-De-Porto-

Vecchio

OBJET : L'exercice seul ou en commun

de la profession de chirurgien-dentiste.

DUREE : 99 ans

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET

DROIT DE VOTE : Tout associé peut par-

ticiper aux assemblées sur justification

de son identité et de l'inscription en

compte de ses actions. Chaque associé

dispose d'autant de voix qu'il possède

ou représente d'actions.

AGREMENT : Toutes les cessions d'ac-

tions sont soumises à l'agrément de la

collectivité des associés statuant selon

les règles définies à l'article 28 des sta-

tuts avec prise en compte des voix du

cédant.

PRÉSIDENT : Marine INVERSIN, Lotisse-

ment Mucchio Bianco, Villa n°3, 20137

Lecci

IMMATRICULATION : RCS Ajaccio.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la

SAS : "NANOO IMMOBILIER" au capital

de 100 euros. Siège social : Village -

20239 RUTALI. Objet : SAS DE TRANS-

ACTIONS IMMOBILIERES.

Durée : 99 ans à compter de l'immatricu-

lation au registre du commerce et

des sociétés de BASTIA. Président : Ma-

dame Anne BINANT épouse BROUT-

CHOUX demeurant 44, rue Saint

Mansuy, 54113 GYE, et Directeur Gé-

néral : Monsieur Pierre BINANT demeurant

55, Route de Bièvres, 91370 VER-

RIERES-LE-BUISSON nommés pour une

durée indéterminée.

Immatriculation : Au RCS de Bastia.

N° 09

CANI CLEAN 2A

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : 2, Chemin du Sporting

Res Marina di Fiori,

20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature

privée en date à Porto-Vecchio du

20/02/2025, il a été constitué une So-

ciété présentant les caractéristiques

suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : CANI CLEAN 2A

Siège : 2, Chemin du Sporting, Res Ma-

rina di Fiori, 20137 Porto-Vecchio

Durée : 99 ans

Capital : 1000 euros

Objet : L'exploitation d'une station de

lavage pour chiens en self-service.

La vente de produits et accessoires

pour animaux.

Exercice du droit de vote : Tout associé

peut participer aux décisions collectives

sur justification de son identité et de

l'inscription en compte de ses actions

au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales,

SCI PALMAZERI

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000,00 euros
Siège social : 5, cours Général Leclerc
20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à Ajaccio en date du 06 février 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : PALMAZERI
Siège social : 5, cours Général Leclerc - 20000 Ajaccio

Objet social : L'acquisition, la cession, l'administration et la gestion par la location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000,00 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérante : Madame Laura PERETTI, épouse NICOLAI, demeurant 5, cours Général Leclerc à 20000 Ajaccio

Clauses relatives aux cessions de parts : Hormis les cessions entre associés, toutes les autres cessions sont soumises à agrément

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 20/02/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : SARL.

Dénomination sociale :

TERRA E MACHJA - GERMANI BARTOLI.
Siège social : 17, Lotissement Erbaolu, 20226 Belgodère.

Objet social : La création, l'aménagement et l'entretien d'espace vert. L'aménagement paysagé. La vente de végétaux, de mobilier de jardin et de matériels de constructions extérieures. La production de végétaux. La petite maçonnerie.

Durée de la Société : 99 ans.

Capital social : 7500 €.

Gérance : M. Nicolas GERMANI demeurant 17, Lotissement Erbaolu, 20226 Belgodère.

Immatriculation de la Société au RCS de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

**MODIFICATION
SIEGE SOCIAL****AVIS**

Suivant décisions du 20/02/25, l'associé unique de la SAS MVM SERVICES, capital 2.000 euros, 983 217 746 RCS LILLE METROPOLE, siège social : 15, rue de l'Eglise à TRESSIN (59), a décidé avec effet le 20/02/25, de transférer le siège social de la société du 15, rue de l'Eglise à TRESSIN (59), au 56, Quartier A Croce, 20225 Lavatoggio. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société, immatriculée au RCS de LILLE METROPOLE sous le numéro 983 217 746, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de BASTIA.

Président : Monsieur Frédéric MARCHAND, demeurant 56, Quartier A Croce, 20225 Lavatoggio.

Pour avis,
Le Président.

SCI CHJAR' DI LUNA

Société Civile Immobilière
Au capital de 3000 Euros
Siège Social :
7, Rue Luce de Casabianca
Etage 4d - 20200 Bastia
RCS Bastia 505 319 905

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social au 7, Rue Luce de Casabianca - Etage 4D - 20200 Bastia à compter du 2 janvier 2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. L'avis de constitution de la société a été publié dans l'Informateur Corse. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

SCI ELIDIA

Société Civile Immobilière
Au capital de 3000 Euros
Siège Social :
7, Rue Luce de Casabianca
Etage 4d - 20200 Bastia
RCS Bastia 483 808 044

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social au 7, Rue Luce de Casabianca - Etage 4D - 20200 Bastia à compter du 2 janvier 2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. L'avis de constitution de la société a été publié dans l'Informateur Corse. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

CEYSSON**ART ET ENCHERES
CORSE ENCHERES**

SARL au capital de 1000 €
Siège social : 19, Crs Napoléon
20090 Ajaccio
891 402 653 RCS d'Ajaccio

Aux termes de l'AGE en date du 17/01/2025 l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 26, route du Mont Agel, 06320 La Turbie, à compter du 17/01/2025. Radiation au RCS d'Ajaccio et réimmatriculation au RCS de Nice.

ACCETU

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 341.251,54 euros
Siège social : Lieu-dit Accetu
20129 Bastelicaccia
418 083 838 RCS Ajaccio

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 janvier 2025, les associés ont décidé de compléter l'adresse du siège social, laquelle est "Lieu-dit Accetu, 20129 BASTELICACCIA" et ont modifié en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

HOLDING MAJU

Société Civile
Au capital de 601.000 euros
Siège social : 2, Chemin des Cretes
Route des Sanguinaires
Immeuble Le Mars, 20000 Ajaccio
880 679 980 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 28 février 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 2, Chemin des Cretes, Route des Sanguinaires, Immeuble Le Mars, 20000 AJACCIO au Lieu-dit Tsucharello, 20167 CUTTOLI-CORTICCHIATO à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article «Siège» des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

**SOCIETE HOTELIERE
PIANTARELLA VIEW**

Société par Actions Simplifiée
Capital social : 60.000 Euros
Siège social : Hôtel Piantarella View
Lieu-dit Lacciolo - Bonifacio (20169)
R.C.S. Ajaccio 812 908 069

Suivant délibérations en date à BONIFACIO (20169) du 27 décembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés a décidé :

- de ratifier, rétroactivement à compter du 30 juin 2024, le transfert du siège social et du principal établissement de la société de BONIFACIO (20169), Hôtel Genovese, BP 65, à BONIFACIO (20169), Hôtel Piantarella View, Lieu-dit Lacciolo, - et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts, relatif au siège social.

Pour Avis,
Le Président.

OBC

SCI au capital de 1000 €
Siège social : 4, Place du Martroi
45330 Le Malesherbois
883 893 646 RCS Orléans

Par décision de l'Assemblée générale du 25/02/2025, il a été décidé du transfert du siège social à l'adresse 1523, STRADA DI BUNIFAZIU, 20240 SOLARO, à effet du 25/02/2025. Gérant : Olivier GUITTARD, 73, RUE DES ROCHES, 77760 BUTHIERS.

La société sera désormais immatriculée au RCS de Bastia.

Modification au RCS de Bastia.

SCCV NEW CALA LONGA

SCCV au capital de €.450
23, rue Erlanger - 75016 Paris
818 321 713 RCS Paris

Le 26/02/2025, les associés ont pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social au Pôle de Suartello 2 - Route de Mezzavia à Ajaccio (20090), avec effet ce jour.

- Modifications corrélatives des statuts. Gérance : Alain KRZENTOWSKI, 23, rue Erlanger, 75016 Paris.

Radiation du RCS de Paris, immatriculation au RCS d'Ajaccio.

ARIA MARINA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5.000 €
Siège social : Santa Severa
11, Strada di Lamone, 20228 Luri
RCS de Bastia n°818 121 519

Aux termes d'une Décision Unanime, en date du 1er décembre 2024 à LURI, Les associés ont décidé de transférer à compter de ce jour le siège social qui était à : Lieu-dit MURTEDA - 20287 MERIA.

A l'adresse suivante :

Santa Severa - 11, Strada di Lamone - 20228 LURI

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

**MODIFICATION
STATUTAIRE****Dénomination : MIMINA**

Société à Responsabilité Limitée
Objet social : Exploitation d'un fonds de commerce de restaurant
Capital social : 250.000 €
Nom commercial :
TERRA COTTA
Siège social : 31, Avenue Napoléon III
20110 Propriano
RCS Ajaccio, Siren 814 645 701

**AVIS DE MODIFICATION
DE L'OBJET SOCIAL**

Aux termes de l'AGE en date du 05/02/2025, les associés ont décidé Extension de l'objet social de la société qui devient : "L'exploitation d'un ou plusieurs fonds de commerce de restaurant. L'exploitation d'un gîte et de chambres d'hôtes. L'exploitation d'une résidence de tourisme.

Et toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement."

Mention sera portée au RCS d'Ajaccio.

MAJESTIC VILLAS

SAS au capital de 301.000 €
Siège social : Village, 20270 Antisantini
RCS de Bastia n°909 716 425

AVIS DE MODIFICATION

L'AGE du 20/02/2025 a décidé à compter du 20/02/2025 de :

- Modifier la dénomination sociale de la société anciennement MAJESTIC VILLAS qui devient GRILLAGE DE CORSE.

- Procéder à l'extension de l'objet social en ajoutant à l'article 2 les activités suivantes : Achat, revente et fabrication de grillage, portail, palissade, gabion et tout élément de clôture.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Le reste est sans changement. - Augmenter le capital social de 100.000 € par numéraire en le portant de 301.000 € à 401.000 €.

L'article 6 et 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Modification au RCS de Bastia.

DMSF ASSOCIES

Société par Actions Simplifiées
Au capital de 250 euros
Siège social : 10, Rue Pasteur
20137 Porto-Vecchio
983 887 639 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 1er MARS 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de conciergerie pour les particuliers et les professionnels et de nettoyage des locaux pour les particuliers et les professionnels et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Ancienne mention : Vente de coquillages, bar à vin, commerce de produits alimentaires avec alcool, restauration, réception des colis des particuliers ou professionnels pour le compte de tiers, soirées événementielles.

Nouvelle mention : Vente de coquillages, bar à vin, commerce de produits alimentaires avec alcool, restauration, réception des colis des particuliers ou professionnels pour le compte de tiers, soirées événementielles, conciergerie pour les particuliers ou les professionnels et nettoyage des locaux pour les particuliers ou les professionnels.

Pour avis, Le Président.

N° 26

AK INVEST

Société par Actions Simplifiées
Unipersonnelle (SASU)
Au capital de 1000 euros
Siège social : 20090 Ajaccio
Avenue Maréchal Lyautey
Résidence « L'Orangerie »
RCS 877 935 838

CHANGEMENT DE PRESIDENT

Par assemblée générale extraordinaire en date du 30 janvier 2025, au siège social de la société situé sis Résidence L'Orangerie, Avenue Maréchal Lyautey, 20090 AJACCIO, Madame Anne-Marie MUCCHIELLI, demeurant 6, Parc Cuneo Ornano, 20000 AJACCIO, a été nommée Présidente de la société à compter du 30 janvier 2025, en remplacement de Monsieur Khalid AZHOUR, démissionnaire.

Pour avis,

N° 27

AK BTP CONSTRUCTION

Société par Actions Simplifiées (SAS)
Au capital de 1000 euros
Siège social : 20090 Ajaccio
Avenue Maréchal Lyautey
Résidence « L'Orangerie »
RCS 903 460 855

CHANGEMENT DE PRESIDENT

Par assemblée générale extraordinaire en date du 30 janvier 2025, au siège social de la société situé sis Résidence L'Orangerie, Avenue Maréchal Lyautey, 20090 AJACCIO, Madame Anne-Marie MUCCHIELLI, demeurant 6, Parc Cuneo Ornano, 20000 AJACCIO, a été nommée Présidente de la société à compter du 30 janvier 2025, en remplacement de Monsieur Khalid AZHOUR, démissionnaire.

Pour avis,

TCE ARLESIEN

SASU au capital de 100 €
Siège social : 4, Rue Pierre Caminade
13200 Arles
935 014 407 RCS de Tarascon

Aux termes de l'AGE en date du 18/11/2024, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 9002 DOMAINE DE BELLA VISTA - 20137 Porto-Vecchio, à compter du 18/11/2024. Mademoiselle SABEG KENZA, demeurant 6, RUE SENEBIER, 13200 Arles est nommée Présidente à compter du 18/11/2024 en remplacement de Madame ROUQUIE KENZA, Présidente démissionnaire.

L'AGE en date du 18/11/2024 décide également de modifier la dénomination sociale, qui devient : DK PRO MULTI TRAVAUX. Radiateur au RCS de Tarascon et réimmatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 29

L'AMICIZIA

SAS au capital de 1.000 €
Siège social : Marine de Pietracorbara
20233 Pietracorbara
Immatriculée au RCS de Bastia
Sous le n°952 472 215

Par assemblée générale extraordinaire en date du 17 janvier 2025, Monsieur Joseph CONSTANT, né le 15 septembre 1965 à Bastia, demeurant Marina, 20233 Pietracorbara, a été nommé Président de la société, à compter du même jour, en remplacement de Monsieur Jean-Louis GHERARDI, démissionnaire. Formalités RCS Bastia.

N° 30

ANET

Société par Actions Simplifiées
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit Pernicaggio
Sarrola-Carcopino (20167)
833 283 344 RCS Ajaccio

Par ASSP du 13 décembre 2024, les associés ont nommé à compter du même jour en qualité de Président de la Société M. Patrick ROCCA, demeurant Place de l'Eglise à Bastelicaccia en remplacement de M. Pedro Miguel DA FONSECA PINTO.

N° 31

MA VETO A DOMICILE 2A

Société par Actions Simplifiées
Au capital de 500 euros
Siège social :
Parc d'Activités de Mezzavia
Lieu-dit Stagnacchiu, T22, 20167 Ajaccio
948 093 471 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 20/02/2025, l'Associée Unique a décidé :
- de remplacer à compter du 20/02/2025 la dénomination sociale MA VETO A DOMICILE 2A par DOCTEUR VETERINAIRE MORY et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis, La Présidente.

**DISSOLUTION LIQUIDATION**

N° 32

AGENCE MEDITERRANEENNE D'ASSAINISSEMENT

Société à Responsabilité Limitée
à Associé Unique en liquidation
Au capital de 8000 euros
Siège social et de liquidation :
Lieu-dit Le Scaglione
Grosseto-Prugna, 20166 Porticcio
502 418 684 RCS Ajaccio

Suivant décision du 28/02/2025, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 28/02/2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Georges, Joseph MASSA, demeurant Lieu-dit le Scaglione, Grosseto-Prugna, 20166 Porticcio, gérant associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit le Scaglione, Grosseto-Prugna, 20166 Porticcio, adresse où la correspondance devra être envoyée et les actes et documents notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au RCS.

Pour avis, le Liquidateur.

N° 33

AVIS

Par assemblée du 31 décembre 2024, les associés de la société A.R.COM, SARL en liquidation au capital de 7622,45 euros, dont le siège de la liquidation est à Casatorra, 20620 BIGUGLIA (431 964 378 RCS BASTIA), ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de Mme Jocelyne FORNELLI, liquidateur, et constaté la clôture de liquidation au 31 décembre 2024. Le dépôt est effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

N° 34

PZ CORSICA

Société par Actions
Simplifiée à Capital Variable
Au capital de 1.100 €
Capital minimum = 100 €
Capital maximum = 1.000.000 €
Siège social : 21, Marina Rossa
Route de Cala-Rossa
20137 Lecci - Porto-Vecchio
835 329 897 RCS Ajaccio

L'AGE du 20/01/2025 a décidé, à compter de ce jour :
- La dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable.
- La nomination de Monsieur Paolo ZANELLI demeurant 17, rue Pierre Brossollette, 94120 FONTENAY SOUS BOIS en qualité de liquidateur.
Le siège de la liquidation est fixé : 21, Marina Rossa - Route de Cala-Rossa - 20137 Lecci - Porto-Vecchio.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt légal sera effectué au registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

SEGIMMO 4

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège : Lotissement de Trova
Mezzavia, Commune d'Alata
20167 Mezzavia
Siège de liquidation :
Lotissement de Trova, Mezzavia
Commune d'Alata, 20167 Mezzavia
849 208 780 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 17 février 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Dominique SERRA, demeurant Prato In Vignale, Col du Prunu, 20167 ALATA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est Lotissement de Trova, Mezzavia, Commune d'ALATA, 20167 MEZZAVIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 36

AK BOUCHERIE AZHOUR

Société par Actions Simplifiées
Unipersonnelle (SASU)
Au capital de 1000 euros
Siège social : 20090 Ajaccio
Avenue Maréchal Lyautey
Résidence « L'Orangerie »
RCS 884 577 487

DISSOLUTION DE SOCIETE

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2025, l'associé unique, Monsieur Khalid AZHOUR, a décidé de la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Il a nommé comme liquidateur Madame Anne-Marie MUCCHIELLI, demeurant 6, Parc Cuneo Ornano, 20000 AJACCIO, pour toute la durée de la liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à Résidence L'Orangerie, Avenue Maréchal Lyautey, 20090 AJACCIO.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la dissolution seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO, en annexe au RCS.

Pour avis,

N° 37

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES
TRAVAUX DE DÉRIVATION DU FORAGE DE PRATI
COMMUNE DE SILVARECCIO**

2ème Insertion,

DURÉE DES ENQUÊTES : du mercredi 05 mars 2025 au vendredi 04 avril 2025
SIÈGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS : Mairie de SILVARECCIO (Hôtel de Ville, 20215 Silvareccio)

PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR : M. William PUCCIO, Ingénieur, recevra le public en mairie :

* Mercredi 05 mars 2025, de 9h00 à 12h00 ;

* Mercredi 19 mars 2025, de 9h00 à 12h00 ;

* Vendredi 04 avril 2025, de 9h00 à 12h00.

M. Jean-Philippe VINCIGUERRA, Agent de la Poste, a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Le public pourra formuler ses observations :

- au commissaire-enquêteur par écrit en mairie de Silvareccio ou par téléphone lors des permanences (04 95 39 24 38) ;

- à la direction départementale des territoires (ddt-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr) par voie électronique, au plus tard le vendredi 04 avril 2025.

Pendant toute la durée de ces enquêtes, les dossiers seront également consultables sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse (<https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-Declaration-d-utilite-publique/>).

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la mairie de Silvareccio. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique et l'enquête parcellaire du projet sera tenue à la disposition du public en mairie de Silvareccio, ainsi qu'à la direction départementale des territoires (service juridique et coordination), dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse. Le Préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, les décisions faisant l'objet des présentes enquêtes conjointes.

N° 38

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour

39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.34.92.10

Site : cabinet-retali.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

Le JEUDI 10 AVRIL 2025 à 10H00

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci-après :

SUR LA COMMUNE DE PINO (Haute-Corse)

Une parcelle de terre située sur le territoire de ladite commune, à PINO Fontana DI METIMO et figurant au cadastre sous les références suivantes Section E numéro 652, d'une contenance de trois ares et 01 centiares (00ha 03a 01 ca) sur laquelle est édifiée une maison d'habitation d'une surface de 189.32m² Loi CARREZ construite sur une parcelle de 301 m².

LOT UNIQUE

MISE A PRIX : 82.000,00 €

Visite prévue SUR PLACE SANS RDV le 27 mars 2025 de 17h à 18h par la SCP FILIPPI Michel et FILIPPI Sébastien, commissaires de justice associés, 4, Rue Miot, 20200 BASTIA (Tel 04.95.31.53.31).

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €. Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI & ASSOCIES - 39, Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : cabinet-retali.fr

Info

Informateur Corse Nouvelle

Déposez votre Annonce - Disponible 24/7

sur notre site : www.icn.corsica

Rubrique annonces légales

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° 39

N° PC : 2025RJ0039

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 04/03/2025 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de SANCHEZ TRANSPORTS LOGISTIQUE INTERREGIONNAUX SAS, lieu-dit Pastoreccia, Zone Industrielle de Furiani, 20600 FURIANI. Transport public routier léger de marchandises. Activité de transport de marchandises, de logistique, de stockage ou de transit. Toute activité liée au transport, régulier ou non, de marchandises, par tout moyen, ainsi que toutes activités connexes. Location de tout véhicule, dont camions, avec ou sans chauffeurs Inférieur à 3T5. Messagerie et livraison expresse, déménagement, services de conciergerie, logistique événementielle, autres activités connexes. 952 117 208 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 15/01/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 40

N° PC : 2025RJ0040

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 04/03/2025 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de CARROSSERIE RETALI SAS, Moriani-Plage, Immeuble Castelli, 20230 SAN-NICOLAO. Entretien et réparation de véhicules légers. 821 277 316 RCS Bastia 821 277 316 RM 20. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 31/01/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 41

N° PC : 2025RJ0043

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 04/03/2025 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de GROUPE CORSICASA HOLDING SAS, Porto, 20238 CENTURI. Prise d'intérêts ou de participations dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères quel qu'en soit l'objet et sous quelque forme que ce soit notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières actions ou autres droits sociaux et la gestion de ceux ci l'animation de groupe à savoir la participation active à la définition à la conduite et au contrôle de la stratégie et de la politique de la société et des filiales par la résiliation des prestations de services. 892 024 514 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE

BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA.

Date de cessation des paiements le 04/03/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 42

N° PC : 2025RJ0041

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 04/03/2025 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de U CASONE SARL, Village Pietrapola, 20243 ISOLACCIO-DI-FIUMORBO. Transaction gestion immobilière. 840 821 011 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 05/02/2025.

Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 43

N° PC : 2025RJ0042

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 04/03/2025 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de HOME DECO BASTIA SAS, route Commercial E.Leclerc, Grand Bastia, Route Nationale 193, 20600 BASTIA. Vente mobilier et petit mobilier, vente d'objets de décoration, vente de linge de maison, vente accessoires de maison intérieurs et extérieurs, vente de vaisselle, liste de mariage et baptême. 809 545 486 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 03/02/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 44

N° PC : 2024RJ0164

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 04/03/2025 prononçant conversion en liquidation judiciaire de C.A CONSTRUCTIONS SAS, lieu-dit Punticchiu, Résidence Le Mimosas, Bât B, 20230 SANTA-LUCIA-DI-MORIANI. Travaux du bâtiment tous corps d'état et de génie civil. 844 858 068 RCS Bastia 844 858 068 RM 20. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, Boulevard du Général de Gaulle, 20200 Bastia. Date de cessation des paiements le 23/07/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les deux mois suivant la publicité au BODACC.

ICN - Informateur Corse Nouvelle
PROCHAINE PARUTION 14 MARS 2025-N°7073
al-informateurcorse@orange.fr

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE BASTIA
COMMUNE DE ROGLIANO - 20247

CONSTATATION D'ETAT D'ABANDON MANIFESTE

Par un procès-verbal provisoire en date du 26 février 2025, il a été constaté l'état d'abandon manifeste les immeubles situés au hameau de Bettolacce, 20247 Rogliano, références cadastrales : Section L numéro 472 et numéro 494 et dont les personnes portées au cadastre sont, pour la parcelle L472, Monsieur Paul Novella, décédé, et pour la parcelle L494, Monsieur Paul Palaggi et ce au sens des articles L.2243-1 à L.2243-4 du code général des collectivités territoriales.
Ce procès-verbal peut être consulté en mairie aux heures de réception du public du lundi au samedi de 9h à 12h.

Fait à Rogliano, le 28 février 2025.
Le Maire, Patrice QUILICI.

**DERNIERES
MINUTES**

N° 46



**SAS ALAIN SPADONI
& ASSOCIES,**
Notaires À Ajaccio (Corse-du-Sud),
CODE CRPCEN 20004,
3, avenue Eugène Macchini
Immeuble "Le Régent"

Suivant PV des décisions de la collectivité des associés, le 11/01/2025, il a été décidé à l'unanimité par tous les membres de la société dénommée SARL LE LONCA, au capital de 45.735 EUR ayant son siège social à OTA (20150), Porto, Hôtel Le Lonca, immatriculée sous le numéro 422 656 637 au RCS d'AJACCIO, de nommer à compter du 11/01/2025 en qualité de nouveau Gérant Mr Michel LECA demeurant à Ajaccio (20000), 8, avenue de Paris en remplacement de Mme Françoise LECA pour cause de décès pour une durée illimitée.
Mention en sera faite au RCS d'AJaccio.

Pour avis,
Me Charles SANTUCCI,
Le notaire.

N° 47

MFPL

SAS au capital de 5000 euros
Siège social : Valle di Vignola
Paese di Ruppione - 20166 Pietrosella
840 966 709 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 01/03/2024, l'Associé Unique constate et approuve qu'une erreur matérielle est intervenue dans l'article 2 - OBJET, à la constitution.
Il fallait lire : Véhicule lourd et matériel de TP.
Au lieu de : Véhicule lourd et matériel de TPE.

Pour avis,
La Gérance.

N° 48

LES ORANGERS

SCI au capital de 1524,49 €
Siège social : 14, bd Fred Scamaroni
20000 Ajaccio
351 534 565 RCS d'AJaccio

Aux termes de l'AGE en date du 01/02/2025 nommé Associé M. ATLAN Jacques, demeurant 14, bd Fred SCAMARONI, 20000 Ajaccio.
Mention au RCS d'AJaccio.

04 95 32 89 92

JARDIN DE FLORE

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 7623 euros
Siège social :
Centre Commercial Les Citronniers
20129 Bastelicaccia
Siège de liquidation :
Centre Commercial Les Citronniers
20129 Bastelicaccia
414 702 282 RCS Ajaccio

L'A.G.E. réunie le 05/07/2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 05/07/2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Jean-Baptiste VALLE, demeurant Lieu-dit Cataraggio, Bottacina, 20129 BASTELICACCIA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Centre Commercial Les Citronniers, 20129 BASTELICACCIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 53

AK IMMOBILIER

Société par Actions Simplifiées
Unipersonnelle (SASU)
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 20090 Ajaccio
Avenue Maréchal Lyautey
Résidence « L'Orangerie »
RCS 891 698 615

DISSOLUTION DE SOCIETE

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2025, l'associé unique, Monsieur Khalid AZHOUR, a décidé de la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Il a nommé comme liquidateur Madame Anne-Marie MUCCHIELLI, demeurant 6, Parc Cuneo Ornano, 20000 AJACCIO, pour toute la durée de la liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à Résidence L'Orangerie, Avenue Maréchal Lyautey, 20090 AJACCIO.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la dissolution seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO, en annexe au RCS.

Pour avis,

**AVIS DE SAISINE
DE LEGATAIRE UNIVERSEL
DE LAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1 Code de Procédure Civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 4 novembre 2006,

Madame Marie Rose Noëllie FILIPPI, en son vivant retraitée, demeurant à NICE (06000), 11, Avenue de Carros.
Née à NICE (06000), le 7 décembre 1926. Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.
Décédée à NICE (06000), (FRANCE), le 7 décembre 2020.

A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Valérie MARCHIONE, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle «Henri PINNA, Joseph MELGRANI, Paul CUTTOLI et Louis-Valéry VERGÉOT», titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (20000), 6, Boulevard Albert 1er - Immeuble l'Impérial, le 27 janvier 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Valérie MARCHIONE, notaire à AJACCIO 6, bd Albert 1er, référence CRPCEN : 20002, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NICE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 55

SCI AK

Société Civile Immobilière (SCI)
Au capital de 300.000 euros
Siège social : 20090 Ajaccio
Avenue Maréchal Lyautey
Résidence « L'Orangerie »
RCS 880 078 548

DISSOLUTION DE SOCIETE

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2025, l'associé unique, Monsieur Khalid AZHOUR, a décidé de la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Il a nommé comme liquidateur Madame Anne-Marie MUCCHIELLI, demeurant 6, Parc Cuneo Ornano, 20000 AJACCIO, pour toute la durée de la liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à Résidence L'Orangerie, Avenue Maréchal Lyautey, 20090 AJACCIO.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la dissolution seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO, en annexe au RCS.

Pour avis,

04 95 32 04 40

Les chiffres de la semaine

8^e

place pour l'Université de Corse Pasquale Paoli, classée dans le Top 10 des universités pour la réussite en licence. Ce palmarès 2025 a été établi par la revue L'Étudiant qui a passé en revue les résultats de 69 universités françaises. En outre, parmi 62 universités proposant une filière «lettres, arts et sciences humaines et sociales», l'Université de Corse a obtenu la 3^e place pour les taux de réussite en trois et quatre ans.

500 000

personnes ont participé au mouvement Digital Cleanup en 2024 et 2300 actions organisées en France ont permis la suppression de 1572 téraoctets de données. Porté depuis 2020 par l'Institut du numérique responsable et World Cleanup Day-France, Digital Cleanup (dont la cinquième édition se déroule du 10 au 15 mars 2025) vise à sensibiliser au numérique responsable en incitant à nettoyer les données inutiles et à donner une seconde vie aux équipements, dont la fabrication représente 78 % de l'empreinte carbone du numérique.

71%

des Français prévoient une diminution de leur pouvoir d'achat lors des douze prochains mois, principalement en raison de la hausse des prix, selon une étude de Shopfully auprès de 1016 personnes. Seuls 29 % des sondés estiment que leur pouvoir d'achat restera stable ou s'améliorera. Ce pessimisme stimule la recherche de promotions: 64 % des sondés souhaitent être informés des promotions de leurs enseignes habituelles au moins une fois par semaine.

6 000

élèves de CP en France participent à la désignation du lauréat du prix littéraire Coup de pouce Gulli, organisé depuis 2007 par l'association Coup de Pouce qui met en place 1200 clubs périscolaire «Lecture-écriture» et «Livres» dans 219 villes. En Corse, 44 élèves de CP issus des huit clubs de lecture à Ajaccio y participent.

DIOCÈSE DE CORSE La visite du Pape a coûté 2,7 millions d'euros

La venue du Pape François à Ajaccio le 15 décembre 2024 a sans conteste marqué l'histoire de l'île. Près de trois mois après l'évènement, l'heure est désormais au bilan pour le diocèse. À l'occasion d'une conférence de presse organisée ce 3 mars, l'évêque de Corse, le cardinal François-Xavier Bustillo, le vicaire général, l'abbé Frédéric Constant, et l'économiste du diocèse, Bérangère Rodeville-Pelletier, ont présenté les conclusions comptables de l'évènement. Et la facture se chiffre à 2,7 millions, entre le colloque sur la religiosité populaire qui s'est tenu durant tout le week-end des 14 et 15 décembre, la venue du clergé, l'organisation de la déambulation du souverain pontife dans les rues d'Ajaccio, les installations des deux sites de messe et de deux sites de retransmission, ainsi que les aspects relatifs à la sécurité et à l'accueil des pèlerins, les frais de restauration et d'hébergement des délégations et l'affrètement des navires... Une opération qui est toutefois désormais «équilibrée financièrement» selon l'économiste du diocèse grâce la «générosité des donateurs» qui a été au rendez-vous. «Les dons se sont élevés en moyenne à 300 euros pour les particuliers et à 8 500 euros pour les entreprises», explique-t-elle en relevant aussi de nombreux dons en nature. «Nous avons réussi à pouvoir payer le prix de l'accueil magnifique du Pape. Mais on ne peut pas se limiter à un événement extraordinaire. La vie continue», note pour sa part l'évêque de Corse. Après cet événement inédit, le diocèse vient de lancer sa campagne du Denier de l'Église, «l'impôt des chrétiens pour que l'Église puisse vivre», selon les mots de l'abbé Constant. Cet appel aux dons annuels est en effet la principale ressource de l'Église et permet en cela notamment d'assurer le traitement des prêtres et laïcs travaillant dans les services diocésains ou d'entretenir et préserver le patrimoine religieux. Après l'extraordinaire, l'évêque de Corse appelle ainsi à financer le quotidien, tout en soulignant que ce Denier de l'Église sera capital pour mener à bien différents chantiers en cours comme la formation des cinq séminaristes qui coûte «jusqu'à 30 000 euros par an». Et, appuie encore M^{gr} Bustillo, «le Denier de l'église est une manière de solliciter encore la générosité pour faire vivre l'Église. Pour le 15 décembre, une parole des Actes des Apôtres nous a accompagné: Jésus passa en faisant du bien. Et il est important que nous puissions continuer à faire du bien». ■ MP



Photo Diocèse de Corse

PROTECTION SOCIALE

Un système de plus en plus critiqué, selon un sondage

Pour 46 % des Français le niveau des aides sociales en France est globalement trop élevé. C'est du moins ce qu'indiquent les résultats d'un sondage réalisé par l'Ifop pour Contribuables Associés, auprès d'un échantillon de 1000 personnes. Cette opinion affiche, indique l'Ifop, une hausse de 6 points depuis 2018. Ce jugement varie selon les niveaux de revenus et l'orientation politique: 60 % des catégories aisées partagent cet avis, contre 26 % parmi les catégories modestes et 80 % des sympathisants de droite jugent les aides excessives, contre 20 % des sympathisants de gauche. Il s'avère aussi que 80 % des sondés estiment contribuer davantage au système de protection sociale qu'ils n'en bénéficient (+2 points depuis 2017). Et, alors qu'ils représentent une part significative des dépenses sociales en France, cette opinion est exprimée par 90 % des retraités de l'échantillon. Si le modèle social est perçu comme coûteux, 51 % des sondés jugent qu'il est efficace pour réduire les inégalités, mais 36 % (+10 points par rapport à 2017), souhaiteraient que le système social français fasse l'objet d'une réforme profonde. ■ AN

Environnement

Scandola : business, as usual ?

Porté par l'Etat, le projet de révision du décret fondateur de la réserve de Scandola répondait à une demande protection renforcée du site, exprimée tant par une partie de la population que par sa représentation politique. Dans sa délibération du 19 novembre 2021, l'Assemblée de Corse avait en effet demandé au Ministre de la transition écologique de modifier la réglementation de la réserve, invoquant notamment « *la mauvaise gestion du flux touristique qui a des conséquences sur la biodiversité du site et principalement les balbuzards pêcheurs, oiseaux emblématiques du littoral corse* » et rappelant que *la plaisance nautique était considérée « comme un des principaux facteurs de perturbation pour les communautés biologiques »*. Il serait difficile ici de reprocher à l'Etat de ne pas avoir entendu et agi en conséquence. Mais il reste toujours la possibilité de lui reprocher de vouloir trop en faire. C'est ce qui fut fait le 28 février, avec un rapport du président de l'Exécutif, adopté par l'assemblée, proposant d'émettre un avis défavorable au projet, qui prévoit une zone de protection intégrale où toute navigation est interdite toute l'année entre les très photogéniques îlot de Gargalu et la Punta Palazzu. Alors que les bateliers qui opèrent sur la réserve ont fait connaître leur opposition à une protection renforcée, l'Exécutif a estimé que « *le niveau de contrainte imposé de manière unilatérale, dans le décret, sanctuarisant le territoire, en dépit d'un accord de principe et de l'avis des parties-prenantes, au premier rang desquels, les maires concernés, contrevient à la volonté de*



Photo Jackmac34 • Pixabay

construire, en concertation, un modèle de développement durable pour la Corse ». Et ce malgré une enquête publique dont ressort une forte attente de protection accrue, une pétition « *Sauvons Scandola!* » sur MesOpinions qui salue le projet de nouveau décret comme « *une réelle avancée pour la protection de Scandola* » et qui a recueilli 35 376 signatures. Malgré, aussi, les objections du groupe Core in Fronte et un avis consultatif assez réservé du Conseil économique, social environnemental et culturel de Corse qui, tout en prenant acte du rapport de l'Exécutif, a rappelé que « *les activités qui permettent un profit parfois considérable sur un temps court sont susceptibles d'aiguiser des appétits et des pressions qui peuvent s'avérer délétères pour la préservation des sites* ». ■ EM

Santé

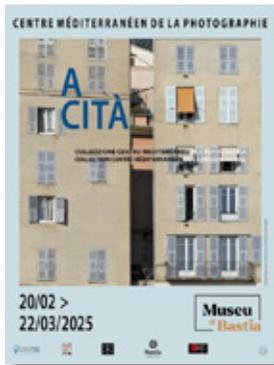
La Corse dotée de son premier **médicobus**

La présentation officielle est annoncée pour ce 11 mars à Pila Canale, mais le dispositif déployé par l'Agence régionale de santé (ARS) de Corse est opérationnel depuis le 25 février. Parmi les mesures visant à améliorer l'accès aux soins, dans le cadre du plan « *France ruralités* » annoncé en juin 2023, figurait la mise en service de cabinets médicaux itinérants, les **médicobus**. L'objectif est de permettre d'apporter des réponses aux personnes éloignées des soins et cible prioritairement les territoires ruraux cumulant faible densité médicale et forte proportion de patients en affection longue durée (ALD) ou sans médecin traitant ou sans médecin traitant, en facilitant des consultations là où, par exemple, la mise en place d'une maison de santé n'est pas possible. En plus d'élargir l'offre de médecine dans les territoires, le dispositif a aussi vocation à y maintenir durablement les professionnels de santé. S'il fait appel en priorité à des médecins généralistes, le **médicobus** peut toutefois proposer aussi des consultations en mobilisant d'autres spécialistes: gynécologues, cardiologues, ophtalmologues... Plusieurs régions de l'Hexagone sont déjà dotées de **médicobus** et le premier est désormais mis en place en Corse, pour desservir les communes de Cozzano, Olivese, Petreto-Bicchisano, Pila Canale et Serra-di-Ferro. Le coût de fonctionnement d'un **médicobus** est estimé à 200 000 € par an pour un fonctionnement de cinq jours par semaine, hors rémunérations des professionnels de santé, qui sont identiques à celles appliquées à des consultations clas-

siques. Prévu comme une organisation complémentaire à l'offre de soins existante pour réinsérer les patients dans un parcours de prise en charge et réaliser une consultation médicale de premier recours, le cabinet médical itinérant est considéré comme une solution provisoire et un premier pas vers la construction d'une organisation des soins plus pérenne sur le territoire. Ainsi, le **médicobus** est mis en place pour trois ans et fait l'objet d'une évaluation pilotée par les comités régionaux, sur des critères tels que la réduction de la part des patients sans médecin traitant, la baisse du délai de rendez-vous avec un médecin généraliste ou l'organisation pérenne des soins au niveau local. ■ AN



Visuel ARD



EXPOSITION
A Città

Le Centre méditerranéen de la photographie dispose d'un patrimoine constitué d'œuvres d'artistes de styles et d'origines différents, concernant pour l'essentiel la Corse et la Méditerranée. Sa collection regroupe plus de deux mille œuvres à ce jour. C'est dans ce fonds qu'ont été sélectionnées les photo-

graphies, qu'elles soient de l'ordre du reportage, du documentaire ou relèvent de la création plasticienne, qui composent le parcours de cette exposition organisée en cinq séquences. *Urbs utopia* invite à visiter les ateliers éphémères que l'artiste Georges Rousse installe dans des lieux désaffectés ou en attente de restauration comme la caserne Miollis à Ajaccio ou le couvent Saint François de Bastia. *Face-à-face* revient sur les œuvres réalisées à Ajaccio et Bastia par Stéphane Couturier dont le travail se concentre sur l'architecture urbaine et ses mutations. *De jour comme de nuit* présente la vision de Dolorès Marat qui a effectué une mission photographique en Corse en 1998. *Habiter la ville* inscrit l'humain dans son quotidien intime avec des portraits réalisés par Valérie Rouyer, Jean-François Joly et Paulo Nozolino. Enfin, *Esprit baroque* de Valérie Belin s'attarde sur les détails des églises baroques corses, photographiés en noir et blanc dans le cadre d'une commande réalisée en 2004.

Jusqu'au 22 mars 2025. Musée de Bastia.

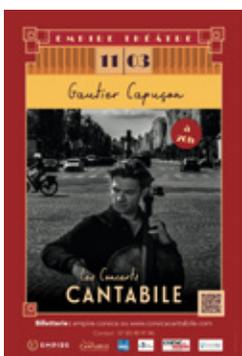
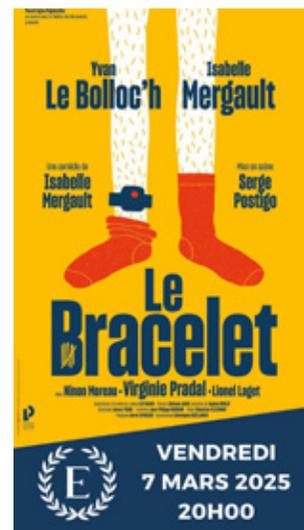
i 04 95 31 09 12 & www.agenda.bastia.corsica

THÉÂTRE
Le bracelet

Après 18 ans derrière les barreaux suite à un braquage qui a mal tourné, André est autorisé à regagner le domicile familial avec un bracelet électronique à la cheville. Ce qui n'enchant guère son épouse, Odette. Quant à sa belle-mère et sa fille de 20 ans, qui le croyaient plongé dans le coma depuis toutes ces années, elles tombent des nues. André tente malgré tout de reconstruire sa vie de famille et de rattraper le temps perdu. Ce qui n'est pas évident avec ce bracelet qui lui impose bien des restrictions, bipe de façon intempestive et rappelle à tous son passé criminel. Sa fille ne parvient pas à l'appeler « Papa », Odette s'est habituée à vivre sans lui et sa belle-mère se soucie surtout de mentir sur son âge. Et puis il y a toutes ces questions en suspens : comment André en est-il arrivé là ? Est-il innocent ? Coupable ? Couvre-t-il quelqu'un ? Les choses se compliquent avec l'arrivée d'un nouvel homme à tout faire qui n'est autre que l'ancien complice d'André, désireux de savoir où sont passés les diamants volés 18 ans plus tôt. Il faudra attendre le tout dernier des nombreux coups de théâtre qu'enchaîne cette comédie d'Isabelle Mergault pour que tout s'éclaire et qu'on découvre les motivations réelles et les secrets de tous les protagonistes.

Le 7 mars 2025, 20 h. Théâtre Empire, Ajaccio.

i 04 95 78 37 30 & www.empire.corsica



MUSIQUE
Concerts Cantabile : Gautier Capuçon

Emanation du festival Corsica Cantabile qui se déroule sur l'Ouest Corse l'été, les Concerts Cantabile visent à sa promotion mais aussi à celle de la jeune génération de musiciens, notamment les musiciens corses, dans une perspective d'insertion professionnelle. Pour leur deuxième rendez-vous ajaccien, Les Concerts Cantabile accueillent le violoncelliste Gautier Capuçon, qui est un des grands ambassadeurs de la musique classique à travers le monde. Avec son instrument, l'Ambassadeur, sorti en 1701 de l'atelier du luthier vénitien Matteo Goffriller, il se produit chaque saison avec les chefs et instrumentistes les plus renommés du monde. Après avoir fondé en 2014 la Classe d'excellence de violoncelle de la Fondation Louis Vuitton dont il est le directeur artistique, il a créé en 2022 sa propre fondation, pour aider les jeunes musiciens à débiter leur carrière. Pour cette

étape corse de sa tournée européenne, il se produit avec le jeune pianiste Kim Bernard qui n'avait que 13 ans lorsqu'il remporta le premier prix du concours international de piano de Montrond-les-Bains et fut le premier lauréat de la Fondation Gautier Capuçon. Au programme, la *Fantasiestücke op.73* de Robert Schumann, la *Sonate en la mineur op.36* de Edvard Grieg et *Le grand tango* d'Astor Piazzolla.

Le 11 mars 2025, 20 h. Théâtre Empire, Ajaccio. **i** 04 95 78 37 30 & www.empire.corsica



SPECTACLE POUR TOUTE LA FAMILLE
Mes petits opéras

Bienvenue dans la loge de la cantatrice Aria Di Tralala, très occupée à chauffer ses cordes vocales avant d'entrer en scène. Loin de s'offusquer lorsqu'elle s'aperçoit que des spectateurs, et en particulier des enfants, se sont fauflés en coulisse, la diva leur propose un récital rien que pour eux. Commence alors un défilé de personnages tels que Papagena (*La flûte enchantée*), Marguerite (*Faust*), Lakmé, Antonia (*Les contes d'Hoffmann*). De Mozart à Offenbach en passant par Bizet, Verdi et Haendel, une introduction spectaculaire au répertoire lyrique, entrecoupée d'anecdotes et servie par une mise en scène inventive ainsi qu'un dispositif vidéo immersif. À partir de 5 ans, parce que, comme l'affirme Aria di Tralala, « L'opéra, c'est pour tout le monde ! »

Le 13 mars 2025, 18 h 30. Espace Diamant Ajaccio. **i** 04 95 50 40 80 & www.espace-diamant.ajaccio.fr

Le 15 mars 2025, 10 h. Salle rouge, Espace Jean-Paul de Rocca-Serra, Porto-Vecchio. **i** 04 95 70 99 95

**carnets
de bord**

par Béatrice HOUCARD

**LE CÉSAR,
LE CAÏD
ET HANOUNA**

S'il fallait choisir un homme de la semaine, je nommerais Franck Dubosc. Inattendu ? Oui. Car le « Patrick Chirac » de *Camping* nous a offert, lors de la soirée des César, trois minutes et cinquante-huit secondes de légèreté, de rire et de second degré, auxquels les temps ne sont guère propices, quand ils n'ont pas disparu des radars. Grâce lui soit rendue, ainsi qu'au réalisateur de la soirée Cédric Klapisch, d'avoir inventé cette remise d'un mini César récompensant ceux qui n'ont jamais eu de César. Intervenant juste après la visite de Volodymyr Zelenski à Donald Trump et alors que Catherine Deneuve avait dédié la soirée à l'Ukraine, cet intermède apparemment banal nous a sorti la tête des drames pour nous offrir un peu de dérision.

SADISME

On ne prétendra pas que le monde est devenu fou : il l'a toujours été. Il suffit d'ouvrir un livre d'Histoire pour trouver son lot de guerres, de meurtres, de haine et donc de folie. Mais on avait pu penser que des temps plus raisonnables étaient envisageables. C'est raté. Depuis les attentats du 11 septembre 2001, notre époque est même gâtée dans le sens où l'est un fruit : bonne à jeter dans les poubelles de l'Histoire. Rien que la semaine dernière, on a vu et entendu des choses hallucinantes. On a vu par exemple un président américain se comporter en caïd sadique de cour de récréation, parce que son [ex] allié ukrainien lui avait soi-disant manqué de respect. Dans le Bureau ovale de la Maison-Blanche, il cherchait à faire croire que le méchant Ukrainien n'avait qu'une idée en tête : continuer la guerre. Imagine-t-on Churchill accueillant le Général de Gaulle à Londres en 1940 en lui disant : « *Je veux la paix, vous voulez la guerre, ce n'est pas bien. Pourquoi dites-vous des choses aussi méchantes sur ce monsieur Hitler ?* » On exagère ? À peine. Aux côtés de Trump, le vice-président J.D Vance en remettait une couche sur le thème : « *Il a dit merci, le Monsieur ukrainien ?* » Bien excité par Vance, le président à la cravate rouge a évoqué par deux fois une troisième guerre mondiale avant de remonter dans son avion pour partir jouer au golf, comme chaque week-end. On en est resté bouche bée et, pour tout dire, un peu groggy.

**CENSURE ?**

Dans un genre beaucoup moins essentiel, on a entendu d'autres choses étonnantes, preuve que la folie du monde est contagieuse. Sur CNews, dénonçant à l'infini le prétendu « scandale d'État » que constituait la fin de C8 et de NRJ12, un journaliste affirmait ainsi qu'on était « *revenu au temps de l'Union soviétique* ». Ma parole, celui-là est vraiment très jeune, ou il n'a pas de livres chez lui, ou il a séché l'école. Ou les trois. Puis un ancien magistrat et ancien député, naguère modéré, faisait un parallèle, toujours sur CNews, entre les morts de *Charlie Hebdo*, tués à la Kalashnikov, et la « mort » de deux chaînes condamnées par le gendarme de l'audiovisuel, l'Arcom. Même Pascal Praud, qui n'est pourtant pas à une énormité près, s'est désolidarisé du propos.

À ce magistrat proche de la droite et probablement attaché à la loi, on avait envie de répondre que l'Arcom n'a fait qu'appliquer une loi qui date de 1986, votée par la droite pour organiser le paysage médiatique. NRJ 12 et C8, auxquelles la puissance publique avait confié provisoirement [et gratuitement !] des espaces de diffusion, n'ont pas respecté la loi. Elles ont été sanctionnées mais rien ne les empêchait de continuer à émettre en dehors de la TNT. Il n'y a donc pas de « censure », ce mot magique que certains prononcent d'un air pénétré sans en connaître la définition.

Bien sûr, les téléspectateurs de C8 [comme de NRJ 12] sont en droit de regretter la disparition de leur chaîne préférée. Mais qu'ils protestent plutôt auprès des patrons de C8, qui avaient reçu au fil des mois trente-six mises en demeure et mises en garde et s'étaient vu infliger 7,6 millions d'amende à cause des exploits de leur vedette, Cyril Hanouna. Motif ? Insultes, fausses nouvelles, invités bidon, canular homophobe, complotisme, harcèlement. Quel palmarès !

Le noir n'était pas encore tombé sur C8 que Cyril Hanouna s'était déjà recasé sur W9, preuve immédiate de l'absence de censure. Les quelque quatre-cents salariés des deux chaînes ne retrouveront pas du travail aussi vite. De cet épisode tristement cocasse de la vie de la V^e République, ce formidable conteur qu'était Jean-Louis Debré, disparu le 4 mars, aurait pu faire un spectacle. ■

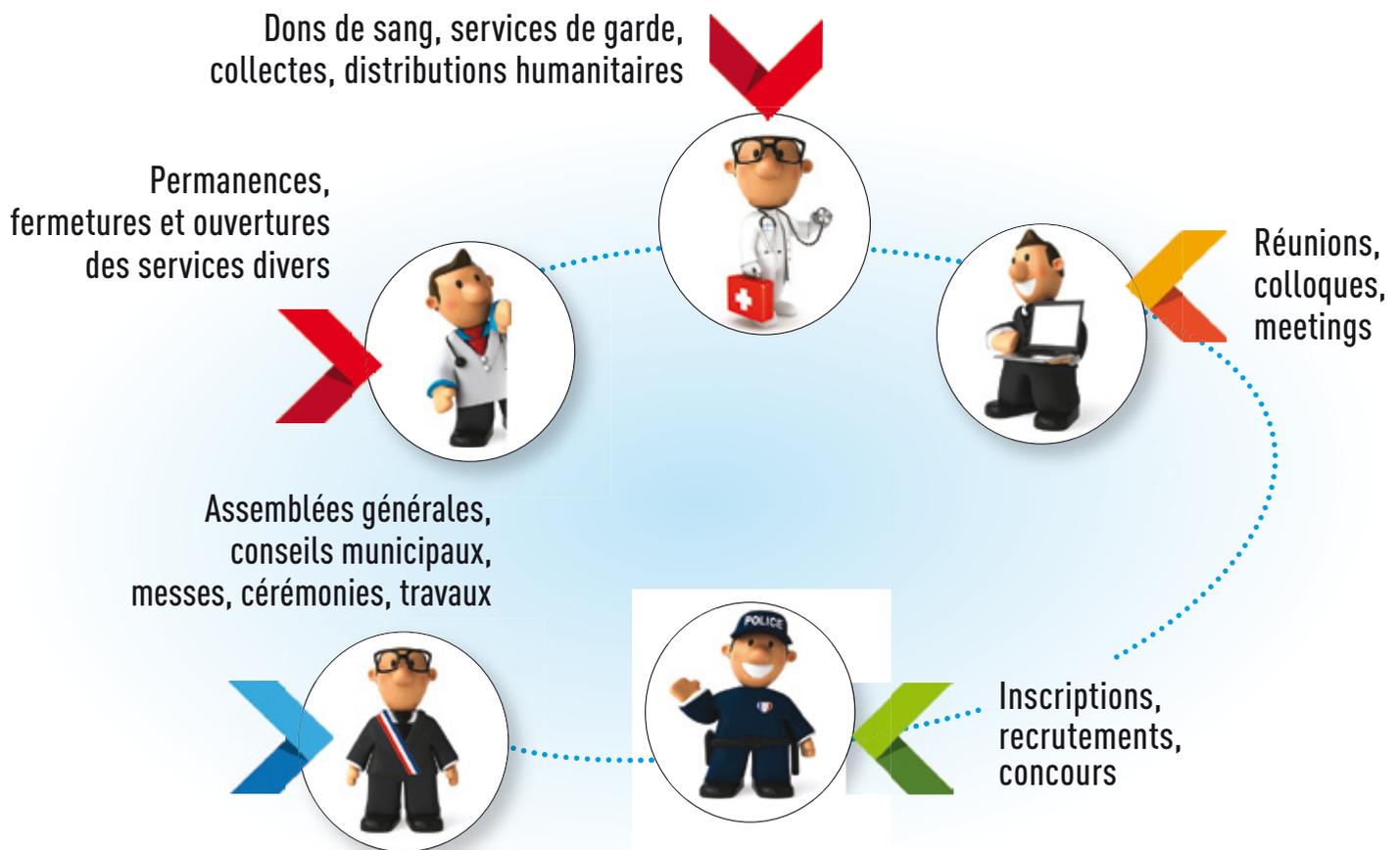
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

